



PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

MERCREDI 16 AVRIL 2025 VISIO

Présents : Jean-Claude Anglard, Sylvie Anglard, Aurélien Berenguer, Gaëlle Berenguer, Carole Bourgit, Élodie Chauvin, Vincent Guelle, Yaël Goutelle, Aude Gourbal, Nicolas Houël, Alice Laplaza, Mélissa Lebas, Enguerran Neveu, Lionel Pasqualin, Bertrand Rabilloud, Romain Pascale, Céline Duray, Blandine Durand, Marjorie Laffage, Jonathan Trosseille, Sylvain Baud.

Invités : Éric Gallin Martel (CTS et coordinateur ETR) et Olivier Bizeul (Directeur Général).

Excusés : Logan Stefaniak, Juliette Rechiniac, Canelle Coppin.

Durée : 21H15 à 23H30

ORDRE DU JOUR

- 1 Tarifs des formations
- 2 Tarifs location matériel régional
- 3 Prise en charge repas et nuits d'hôtel
- 4 Tarification des vacances
- 5 Organisation de la compétition : Les 4 moteurs pour l'Europe
- 6 Questions diverses

1. Tarifs des formations

1.1 Formation des référents de formation avec l'Académie France Gymnastique à Nantes :

- Formation des référents GAF, GAM, GR : du 25 au 27 août
- Formation des référents Baby Gym : du 27 au 29 août
- Formation des référents régionaux : du 27 au 29 août
- Formation des référents CQP : le 30 août

1.2 Tarifs actuels des formations juges

- Niveau 1 : 72 €
- Niveaux 2 et 3 : 114 €
- Maintien des tarifs pour la saison à venir.

Intervention d'Aude :

Aude propose d'harmoniser les modalités de paiement par les départements. Actuellement, certains utilisent INTERAGYM, tandis que d'autres paient directement. Elle suggère que les paiements soient centralisés via INTERAGYM pour plus de cohérence.

Elle demande également si les documents liés aux formations peuvent être mis en accès libre.

Réponse :

Les tarifs sont fixés par Interagym. Le choix est laissé aux départements d'organiser ou non la formation de juge N1 GAF : la région délègue alors l'organisation.

Il n'est pas possible d'imposer une méthode unique aux départements, car le souhait est de rester au plus proche des clubs.

Chaque département reste libre d'utiliser le système de son choix. Ils ont toutefois été informés de la possibilité de passer par Interagym pour la gestion logistique, sans obligation.

Une fois les nouveaux tarifs redéfinis, toutes les informations seront mises en ligne afin de favoriser la transparence et d'éviter toute confusion.

1.3 Coûts et fonctionnement

- Coût de la vacation pour un module : 300 €, sauf pour les formations Niveau 1 GAM, qui sont à 200 €, car il a été choisi de proposer plusieurs modules sur le territoire, même si le nombre de candidats est faible, afin de faciliter l'accès à la formation.
- Limite : 20 stagiaires par session. Au-delà, une seconde vacation est déclenchée.

1.4 Vacations des formateurs

- Enveloppe annuelle : 10 200 € pour les formations juges.
- Exemple : 200 € pour une session de 20 h animée par un formateur seul (soit environ 10 €/h, à répartir s'ils sont plusieurs).
- Débat autour d'un passage à un système de rémunération horaire par fiche de paie, aligné sur celui des cadres (25 € brut/heure).

Enjeux : une simplification pour certains et une revalorisation de la rétribution, mais un coût plus élevé qu'une simple revalorisation de la vacation, ainsi qu'une complexité administrative accrue.

1.5 Synthèse des positions

- **Lionel** : les formations cadres impliquent une charge de travail plus importante que les formations juges.
 - **Olivier** : distinction entre formation bénévole (juges) et formation professionnelle (animateurs).
 - **Bertrand** : la valorisation est souhaitable, mais il faut rester prudent face aux effets induits du salariat.
 - **Proposition validée** : maintenir le système actuel cette saison, avec une revalorisation raisonnée des vacations.
Une grille de rémunération harmonisée sera envoyée en début de saison.
-

2. Tarifs de location du matériel régional

2.1 Utilisation de la remorque

- **Décision** : gratuité pour les clubs Top 12 de la région (hors frais de transport) et pour les compétitions interdépartementales regroupées. (Voté à l'unanimité)
- **Objectif** : soutenir les clubs organisateurs engagés sur des événements de haut niveau.

Calendrier TOP 12 :

Un courrier a été envoyé et réceptionné à la FFgym. Les dates sont fixées par la Fédération, en concertation avec les Directeurs du Haut Niveau (DHN), en fonction du calendrier international (Championnats du monde, d'Europe, etc.). Une fois ce calendrier finalisé, nous espérons un retour rapide avec les dates du TOP 12.

2.2 Tarification selon l'affiliation

- Structures affiliées AURA : 2 500 € (ou 1 500 € en cas d'utilisation partielle).
- Structures non affiliées ou hors région AURA : 4 500 €.

Intervention d'Olivier :

Ce sont les affinitaires qui nous louent la remorque. Si les tarifs augmentent trop, ils risquent de se désengager. Le système actuel permet un autofinancement utile pour investir dans du matériel. À titre de comparaison, Gymnova facture 6 000 € (hors transport). Toute augmentation doit donc être prudente.

Décision : maintien des tarifs actuels.

Intervention de Romain :

De moins en moins de structures souhaitent organiser des compétitions départementales en raison des coûts élevés de location et des besoins en personnel.

Ce sujet sera abordé en commission territoriale.

Intervention de Nicolas :

Une vraie pénurie de matériel est constatée, notamment à Lyon. La situation devient critique pour certains clubs.

2.3 Communication à renforcer

- Le document de référence sur les tarifs de location de la remorque sera prochainement mis en ligne.
 - Une communication claire est essentielle, car le manque de matériel reste un frein majeur.
 - Les modalités de location et la disponibilité du matériel seront diffusées sur les supports régionaux.
 - Relance de l'idée de contrats occasionnels pour gérer la logistique de la remorque (projet en pause depuis le Covid).
-

3. Prise en charge des repas et nuits d'hôtel

3.1 Problèmes identifiés

- Certaines réservations centralisées ne sont pas honorées, entraînant une perte de temps, une surcharge administrative et des coûts inutiles.

3.2 Propositions retenues

- Forfait repas du vendredi soir : 25 € sur note de frais – chaque personne reste autonome pour simplifier la gestion.
 - Mise en application : saison 2025-2026.
- Instauration **d'un** délai de réponse obligatoire pour les réservations (date butoir à définir). Passé ce délai, aucune prise en charge ne sera assurée.
- Chaque commission devra anticiper ses besoins.
- Mise à jour des mails pour l'envoi des convocations.
- Rappel aux RT : les temps de compétition sont fixés de 9h à 21h le samedi, et de 8h à 18h le dimanche. Un référent sur place la veille est recommandé pour vérifier le matériel.

Vote sur la norme du temps de trajet pour bénéficier d'un hébergement la veille :

- **Pour une règle claire** : 7 voix
- **Contre** : les autres membres préfèrent s'appuyer sur le bon sens, tout en restant attentifs aux abus.

Décision : le principe de bon sens prévaut pour l'attribution des hébergements la veille.

4. Tarification des vacances

- Proposition : harmonisation à 30 € pour toutes les vacances (juges convoqués, personnels techniques, administratifs, DRA).
 - Objectif : simplifier la gestion et uniformiser les pratiques, revaloriser.
 - Volume estimé : à calculer.
 - Impact budgétaire : à calculer.
 - **Décision à valider** lors de la prochaine réunion ou par vote électronique après consolidation des chiffres.
-

5. Organisation de la compétition : les 4 Moteurs pour l'Europe – 28 juin

5.1 Déroulé de la journée

- **Matin** : GAM / GAC (salle 1) – 9h40 à 12h
- **Après-midi** : GAF (salle 1), GR et Trampoline (salle 2) – 14h à 18h
- **Cérémonie protocolaire** : 18h30
- **Entraînements** possibles le vendredi de 14h à 16h

5.2 Logistique

- Début de l'installation à partir du jeudi.
- Appel à bénévoles pour le montage, le démontage et l'encadrement.

5.3 Proposition d'une démonstration Parkour

- Refusée pour cette édition en raison de contraintes logistiques, d'un public cible limité et d'un besoin en mobilisation humaine trop important.

6. Questions diverses

6.1 Démonstrations freestyle

- La commission Parkour propose une démonstration de freestyle lors du GPAURA de juin à Cusset.
- Demande de prise en charge du déplacement pour les participants identifiés par Cédric.
- En attente d'un tableau récapitulatif des besoins et coûts, pour validation ou non, en réunion ou vote électronique.

6.2 Calendrier

- Prochaine visioconférence : **14 mai**
- Réunion en présentiel : **21 juin pendant le GPAURA** (attribution des compétitions)

6.3 Communication en compétition

- Proposition : dotation de talkies-walkies pour fluidifier la communication entre le médical et la direction.
- Rappel de Lionel : le directeur de compétition doit aussi assurer une médiation rapide en cas de conflit (entraîneurs, juges...).

6.4 Formation Inclusion

- Projet FPC Inclusion prévu pendant les vacances de novembre (2 jours).
- Objectif : Sensibiliser les clubs et les encadrants à l'accueil de personnes en situation de handicap, favoriser la mixité entre gymnastes valides et en situation de handicap, et développer les possibilités d'accueil des publics à besoins spécifiques.
- Recherche en cours d'un lieu adapté (avec équipements sportifs et salle de formation).

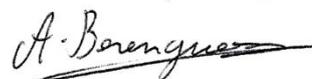
6.5 Communication des commissions

- Appel à candidatures toujours en cours pour intégrer les commissions.
- Intégration de Madame **Dadou Contreras** à la commission labellisation validée.

6.6 Coordination inter-départementale

- Réunion DTG, RT et CTS initialement prévue le 28 avril reportée au 7 mai.
- Le 28 avril pourrait être utilisé pour organiser une réunion d'échange avec les DTG, RT ou salariés départementaux afin d'harmoniser les calendriers et anticiper les impacts à l'échelle départementale.

Aurélien BERENGUER
Président



Alice LAPLAZA
Secrétaire

